commissariat du deuxième arrondissement. Elle avait été remise en paiement à une cabaretière de la rue de Lille, Mme Dekens, par un individu qu'elle ne connaissait pas et dans on n'a pu retrouver les traces.

Un jeune gamin, Louis Cr get, dont les parents demeurent rue Cadeau, s'amusait, hier, à une heure et demie, à glisser, sur le canal de Roubaix. La glace céda tout à coup sous le poids de l'enfant qui disparut. L'agent de police Bonte passait en ce moment, il se porta rapidement au secours de l'enfant et fut assez heureux pour le ramener sain et sauf.

Un accident avait lieu, deux heures plus tard, dans des circonstances analogues, près du pont Salembier. Le jeune imprudent, Charles Lorthiois, âgé de huit ans, a été retiré de l'eau par M. Henri Dumont, pontonnier.

L'un des auteurs du vol de soie commis le 23 janvier dernier, au préjudice d'un fabricant de la rue de la Fosse-aux-Chênes, a été arrêté hier après-midi. C'est un ouvrier tisserand de Wattrelos, nommé Frédéric Lenseigne.

Il a pris fantaisie, il y a deux jours, à un jeune garçon de Croix, Edouard D... de profiter de l'absence momentanée d'un laitier, pour monter dans sa voiture et emplir de lait un pot qu'il tenait à la main. Cela se passait, rue de Lille. Mais dans sa précipitation à prendre la fuite, Edouard D... a oublié de fermer le robinet du tonneau qui contenait le lait et tout le liquide a été perdu. Le laitier a fini par découvrir D... et l'a remis entre les mains de la police.

Un autre garçon, Arthur L..., de la rue de Mouveaux, a été surpris hier, enlevant du charbon d'un tombereau en marche dans la rue de l'Ouest. Il a été frappé d'un procès-verbal.

Un malfaiteur inconnu a dérobé avant-hier, chez M. Defossez, rue Saint-Georges, une toile à matelas d'une valeur de 127 fr.

Un vol de 70 francs a été commis dans la même rue au préjudice de la servante de l'estaminet du *Beau Jardin*. Le voleur est aussi inconnu.

Tout est bon pour les rôdeurs. M. Deleeuw raccordeur de pianos, rue de l'Espérance, a constaté, avant-hier matin, en ouvrant sa porte qu'on lui avait enlevé la poignée en cuivre qui y était vissée. Ce vol a été commis pendant la nuit.

Quelqu'un a dit a dit que « rien ne ressemble à un honnête homme comme un frippon ». M. V..., épicier en gros, vient de voir que cette reflexion est quelquefois vraie. Il avait chez lui comme garçon de magasin, un homme, Louis B..., en qui il avait mis toute sa confiance

M. V... s'apercevait pourtant que des articles d'épiceries tels que chocolat, bougies, café, etc. disparaissaient du magasin sans qu'on pût en justifier l'emploi. Il organisa une surveillance et ne fut pas peu surpris, il y a deux jours, de voir B... dissimuler sous ses vêtements un paquet qu'il se disposait à porter chez lui. Il l'arrêta et le livra a la police.

Une perquisition faite chez Louis B... a amené la découverte des objets volés.

— ARRAS. — L'œuvre d'hospitalité, entreprise par la municipalité, il y a déjà bientôt trois mois, sous la direction de M. Buissart de Cardevacque, conseiller municipal, et qui a pourbut d'offrir aux voyageurs indigents tous les secours qu'ils devaient attendre de l'administration des Hospices, à leur passage à Arras, rend de véritables services. Depuis la fin de novembre, mille deux cents voyageurs ont été recueillis à la maison de Refuge, et y ont trouvé, outre la nourriture et les soins que réclamait leur position, le coucher pendant deux nuits.

— ELESMES. — Mardi dans la matinée, nous écrit notre correspondant d'Elesmes, la brigade de douane de Vieux-Rengt, a attaqué, venant de l'étranger, deux voitures chargées de tabac. L'une a été arrêtée ainsi que son conducteur, la seconde voiture a pénétré vers l'intérieur. Au moment de la saisie arrivait M. Hapiot, lieutenant de la division d'Elesmes. Cet officier aussitôt le déchargement du tabac fait au bureau de douane de Vieux-Rengt, a pris cheval et voiture et est parti à fond de train prévenir la brigade mobile de Maubeuge, qui quelques heures après saisissait, au village de Beaufort, la seconde voiture et son conducteur.

Les fraudeurs arrêtés sont d'Esquéhéries (Aisne).

— CAUDRY. — Les pertes causées par l'incendie qui a consumé lundi la fabrique de tulles de MM. Fourmez et Cᵉ, s'élèvent à environ 80,000 francs, couverte par une assurance. La cause de ce sinistre est ignorée.

— AVESNES. — Des hardis voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans l'église d'Avesnes ; ils y ont fracturé onze troncs et volé l'argent qu'ils contenaient.

Les voleurs ont également bouleversé quelques vases sacrés, mais ils ne les ont pas emportés.

— WERVICQ (Nord). — Avant-hier un incendie a dévoré trois maisons ouvrières. Rien n'a pu être sauvé, bâtiment ni mobiliers. Ces maison appartenaient au sieur Poncelle. Les pertes sont évaluées à 7,600 fr. Il y a assurance.

— SEMOUSIES. — Une maison et une grange, renfermant récoltes et marchandises, appartenant au sieur Joseph Cristophe, propriétaire, ont été la proie des flammes.

Pertes : 5,200 fr. Il y a assurance.

— ANNŒULLIN. — On écrit d'Annœulin que lundi dernier, le Conseil municipal de cette commune a pris, à la majorité de 12 voix contre 8, une délibération demandant l'abolition de l'Ecole congréganiste.

— VIEUX-CONDÉ. — Par décret du Président de la République, sont nommés :

Capitaine de la compagnie de Sapeurs Pompiers de Vieux-Condé, M. J.-B. Dath ; Lieutenant, M. Alfred Decrouez ; Sous-Lieutenant, M. Anaclet, prud'homme.

— DUNKERQUE. — Notre correspondant de Dunkerque nous informe qu'à l'audience, d'hier jeudi, le ministère public a pris des conclusions dans l'affaire de l'*Adpiatic* ; M. Pelletreau, procureur de la République, a demandé la mise hors de cause du capitaine Taylor et des entrepreneurs de déchargement, la responsabilité du dommage devant incomber à M. Rydgard, représentant la compagnie anglaise; et il a conclu à l'admission de l'enquête contre ladite compagnie.

— M. l'abbé Bommelaer, vicaire à Gravelines, vient d'être nommé aumônier des Hospices civil et militaire de Dunkerque, en remplacement de M. l'abbé Campaigne, récemment décédé.

M. l'abbé Bommelaer est un ancien capitaine au long-cour qui, après avoir parcouru en partie cette carrière avec distinction, s'est mis dans les ordres.

M. l'abbé Bommelaer fut le premier qui demanda à être inscrit dans le Nord, pour aller secourir les blessés, lors de la guerre désastreuse qui succéda aux événements de 1870.

— DOUAI. — Jeudi ont eu lieu, à l'église Saint-Pierre, les funérailles de Monsieur Rossignol, conseiller honoraire, chevalier de la légion d'honneur. Le deuil était conduit par M. Rossignol, avocat, conseiller municipal, M. Rossignol fils, étudiant, et par M. le lieutenant-colonel Louchard; ces messieurs étaient accompagnés par trois amis. Sur le cercueil étaient déposées la robe rouge et la croix du vénérable vieillard. Une Chambre civile de la Cour, en robe rouge, ayant à sa tête Monsieur le Président Bottin, suivait immédiatement la famille. Un peloton d'artillerie rendait les honneurs militaires au légionnaire. L'assistance était très-nombreuse; nous avons remarqué M. le général Moulin, M. Fleury, ancien recteur, M. Hanotte, premier adjoint, beaucoup de magistrats, d'avocats, un grand nombre d'officiers, des conseillers municipaux, etc.

M. Rossignol a été inhumé dans un caveau de famille où reposent déjà sa mère, sa femme et sa fille. Aucun discours n'a été prononcé, car la Cour ne parle point sur la tombe de ses membres; elle ne prononce leur éloge funèbre que dans les discours de rentrée.

— MERVILLE. — Mardi matin, un accident est arrivé à la scierie mécanique de M. Ernout-Gisquière, à Merville. Le nommé Liévin Dubois était occupé à travailler à la scie circulaire, quand à la suite d'un faux mouvement, la main du malheureux ouvrier fut prise par la terrible machine, affreusement mutilée, et enfin détachée du bras.

— BOULOGNE. — Le 2 février, le premier bateau armé pour la pêche à la morue en Islande a quitté Boulogne. Ce bateau est l'*Etoile de l'Est*, capitaine Le Claire.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 février. — Pierre Dedoncker, rue du Duc, cour Delobel, 2. — Henri Noclain, au Pile, maison veuve Pierre Lepers, 54. — Jeanne Dutilleul, rue d'Inkermann, 37. — Clémence Gorbu, rue des Arts, impasse Bécu. — Georges Philippot, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 18. — Auguste Hennebel, rue de Denain, 5. — Henri Vandemeulebroucke, rue de la Balance, maison Louis Dhondt. — Gervais Delecluse, rue de Barbieux, maison Delbecq. — Jules Hiroux, rue de l'Ermitage, 1. — Albert Marx, rue Saint-Pierre et Saint-Paul, 2. — Isidore Pollet, rue Archimède, 66.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 février. — Nathalie Rollandt, 5 mois, rue Stéphenson, cour Dhalluin, 47. — Eugénie Lambré, 1 an, rue de Soubise, vieille cour Browaeys, 30. — Marie Vanchoorisse, 25 ans, ménagère, rue des Récollets, 14. — Sophie Bonheure, 15 ans, bobineuse, rue des Fleurs, cour Rousseau, 32. — Marie Vanaudenaerde, 23 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 3. — Urbain Denutte, 1 mois, rue Neuve, 30. — Edouard Mahieu, 6 mois, rue Neuve, 6. — Achille Ferlin, 5 mois, rue du Fontenoy, 63. — Emile Schatteman, 8 mois, rue de la Guinguette, 1. — Hector Lamotte, 1 an, rue de l'Alma, 206.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 février. — Léon Cardon, Sentier de Roubaix. — Alphonse Dujardin, rue des Coulons.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 février. — Marie Goethals, 1 mois et 15 jours, Pont de Neuville. — Hermance Fleuryx, 3 ans et 10 m., rue des Coulons. — Fidéline Dujardin, 55 ans, veuve de Charles-Louis Vandromme, Marlière. — Juliette Delecour, 29 ans et 4 mois, épouse de Henri Lauridan, rue Haute Voie.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances des familles LECONTE-BENY et Jean-Baptiste LELEUX-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Mademoiselle Sophie LECONTE, décédée à Roubaix, le 6 février 1880, dans sa 70e année, administrée des Sacrements sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 9 courant à neuf heures 1/2. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 141.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le lundi 9 février 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph MARTINACHE, époux de Dame Emma-Maria Barty, officier en retraite, membre de la Légion-d'honneur, lieutenant des Sapeurs-Pompiers, membre de la société des Sauveteurs du Nord, receveur-buraliste des contributions indirectes, décédé à Croix, le 6 janvier 1880, dans sa 50e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Belgique

— DÉMENTI A M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. — Voici un démenti aussi catégorique que possible, opposé à une assertion que M. Bara s'est permise d'articuler, il y a quelques jours, en pleine Chambre :

« Dans la séance du 28 janvier, M. Bara, à la suite de M. Bergé et les journaux libéraux, a affirmé que le Bureau de bienfaisance de Sottegem, composé de catholiques, a refusé des secours aux familles pauvres dont les enfants fréquentent l'école officielle.

» En notre qualité de membre de cette administration, nous donnons à cette assertion — nous pourrions dire à cette invention — le démenti le plus catégorique et le plus absolu.

» Nous déclarons formellement que les deux ou trois familles pauvres qui envoient leurs enfants à l'école officielle, reçoivent le secours ordinaire et extraordinaire comme les autres pauvres de la commune.

» Sottegem, le 1er février 1880.

(*Suivent les signatures*).

On pourra juger d'après ce qui précède ce que valent les affirmations que M. Bara produit à la Chambre des représentants.

— *Petite Statistique*. — Il y a dans le pays 971 écoles communales qui n'ont que de 0 à 25 élèves et 442 dont le nombre d'élèves ne va que de 26 à 50; total 1,413 écoles officielles qui végètent et qui imposent une lorde et inutile charge aux habitants.

Si énormes que soient ces chiffres, ils ne rendent pourtant pas encore la situation exacte de la population des écoles officielles. Il est évident que le nombre d'écoles neutres complétement désertes serait bien plus considérable si l'on rangeait dans cette catégorie celles qui n'ont d'autres élèves que les enfants du maître officiel qui est presque toujours étranger à la commune, et les enfants de 3 à 6 ans qui, en réalité, devraient être rangés dans les écoles gardiennes.

Dans les mêmes conditions les écoles ne possédant pas 50 élèves diminueraient également en nombre.

Et si outre ces deux catégories, vous enleviez à la statistique de l'enseignement de l'Etat tout ce qui ne lui est dévolu que grâce à la position officielle et conséquemment dépendante des familles ou à la pression administrative, que resterait-il à l'actif du régime scolaire de Van Humbeeck ? — Uniquement la population des localités où il n'a pas été possible jusqu'ici d'ouvrir des écoles libres.

Voilà ce qui donne le vrai sentiment du pays sur la révolution scolaire accomplie par notre gouvernement maçonnique. On peut juger par là si le cabinet libéral auquel il faut plus de seize millions par an pour le service de son enseignement, a opéré, comme il s'en vante, par sa loi du 1er juillet 1879, une réforme utile, sympathique au pays une œuvre patriotique et d'intérêt national.

(*Echo de Namur*.)

LOUVAIN. — S. Exc. Mgr S. Vannutelli, nonce apostolique, accompagné de M. l'abbé A. Rinaldini, auditeur de la nonciature, est venu lundi, visiter officiellement l'université de Louvain.

Cette visite a été précédée d'une messe en musique, chantée à l'église Saint-Pierre, et suivie d'un banquet offert à S. Exc. par le recteur de l'*Alma Mater*, M. Namèche.

Mgr Vannutelli était de retour à Bruxelles à 5 heures du soir.

CHARLEROI. — Mardi à 9 heures 45, arrivait par le train du Nord un monsieur de Fourmies à la recherche de son fils parti de chez lui lundi soir, emportant environ 6,000 fr. Descendu dans un hôtel de la Ville-Basse où il passa la nuit, le jeune homme en question s'embarquait pour Bruxelles hier à 9 h. 40 du matin.

Le père, ayant appris qu'il s'était rendu dans cette dernière ville, ne désespéra pas de le retrouver et prit le train de 6 heures pour aller de nouveau à sa recherche. Aidé d'une personne de notre ville il réussit à le retrouver dans la capitale; il va de soi qu'il fut bientôt réintégré au domicile paternel.

ACOZ. — Un incendie dont la cause est attribuée à la malveillance, a éclaté dans une meule de froment appartenant à M. Gustave Theuret, cultivateur à Acoz. Elle a été, en peu de temps réduite en cendres. Les pertes que l'on estime à 1,700 fr. environ, sont couvertes par l'assurance.

MONTIGNY-LE-TILLEUL. — On annonce la mort d'un prêtre éminemment respectable, un des plus anciens de tout le diocèse de Tournay. M. Charles-Louis Blondeau, curé de Montigny-le-Tilleul, est décédé hier matin, dans sa 83e année. Il était né à Horrue en 1796.

FAITS DIVERS

— Dans la catastrophe de Clichy-Levallois, il faut ajouter les noms de M. Dusargues de Colombier père, qui a succombé hier dans la journée; M. de Bréonville qui est mort à 4 heures et M. Dieudonné, mécanicien du train express.

A ce sujet, la *République française* signale deux faits regrettables. Le premier est que d'infâmes gredins, profitant du malheur qui venait d'arriver, ont volé l'argent et les montres des blessés et des morts. La montre de M. d'Aleman a disparu et les poches de M. de Puyféra étaient vides; c'est pourquoi ce dernier a été reconnu si tard. Le second est qu'on aurait voulu faire payer, au pont d'Asnières, le péage aux gens affolés qui cherchaient leurs parents, aux blessés même qu'on portait à bras, ou qu'on conduisait en voiture.

S'il faut en croire la *Paix*, la vérité est que le pont d'Asnières, du côté de cette localité, était assiégé par une foule de curieux qui, à la première nouvelle de la catastrophe, sachant que les blessés arrivaient forcément par cette voie, s'installèrent près du bureau du receveur pour jouir du spectacle, et voulurent même traverser le pont sans payer le péage; de là quelques discussions dont il ne faudrait pas exagérer l'importance.

L'instruction des faits qui se rattachent à la collision a été confiée à M. Guillot, juge d'instruction. M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires assiste ce magistrat.

Hier, dans l'après-midi, ces messieurs, accompagnés de M. Delize, procureur de la République, se sont rendus à Clichy-Levallois pour procéder à l'enquête.

Entre les milles choses horribles qui ont marqué cette cruelle journée, voici un incident touchant, qui est comme un rayon de joie égarée dans cette immense douleur :

Deux petits enfants dormaient, insouciants dans un wagon, le sourire aux lèvres... Leurs parents étaient ils à leur côté ? c'est probable. Sont-ils morts ? font-ils partie des blessés transportés dans les maisons des environs ? On ne le sait ; nul n'a pu les reconnaître à leur réveil.

Il dormaient de si bon cœur, ces pauvres petits, que la terrible secouse ne les a pas réveillés. Le compartiment a été brisé, les parrois et les vitres ont volés en éclats, les coussins ont été éventres, les hommes tués, et ces deux enfants, sans interrompre peut-être un rêve commencé sont restés sur la voie entre les débris amoncelés, toujours endormis.

Un cadavre humain leur avait servi de tampon ; on les a réveillés sous un mort.

— Un incendie s'est déclaré, mercredi soir, vers dix heures, rue du Figuier, dans les magasins de déchets de coton exploités par Mme Dutuit.

Le feu a fait de rapides progrès. Il n'a pas tardé à se communiquer aux caves de M. Hubin, débitant. Les fûts d'eau-de-vie contenus dans la réserve de ce négociant ont fourni un aliment nouveau à l'incendie. Bientôt un nombre considérable de maisons étaient menacées.

Vers une heure du matin, on était à peu près maître de l'incendie. Les pertes sont considérables.

Les divers immeubles détruits appartenaient à la Ville. Il y avait eu expropriation pour l'agrandissement de la place Saint-Marc.

NOUVELLES DU MATIN

LA SANTÉ DE M. DE FREYCINET

Paris, 5 février.

M. de Freycinet, président du Conseil des ministres, dont la santé est presque rétablie, a repris ses occupations habituelles.

M. DE SAINT-VALLIER

M. le Président de la République a reçu aujourd'hui M. de Saint-Vallier.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret nommant deux conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Décret portant promotion au grade de chef d'escadron dans l'arme de l'artillerie.

Décisions autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux dans les communes de Montrevel et de Saint-Trivier-de-Courtes (Ain) et de Bessenay (Rhône), et l'ouverture au service de la télégraphie privée des gares de Gien (Loiret), les Launes et Semur (Côte-d'Or) et Nuits-sous-Ravières, Cravant et Avallon (Yonne).

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence.

—

Par décret inséré au *Journal officiel* d'aujourd'hui sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire :

M. le général de brigade Cosseron de Villenoisy, directeur du génie au ministère de la guerre, en remplacement de M. le général Fay.

M. l'intendant militaire Coulombeix, directeur des services administratifs au ministère de la guerre.

—

La commission de l'amnistie doit entendre aujourd'hui le minisrre de la justice, M. Cazot ; le président du conseil a renoncé à conférer avec la commission.

M. Casimir Périer donnera ensuite lecture de son rapport, qui est à peu près terminé. Ce document, d'ailleurs très-court, se borne à rappeler que les considérations politiques qui ont déterminé la majorité à repousser les précédentes propositions d'amnistie subsistent aujourd'hui avec la même force.

En ce qui touche les raisons d'humanité, le rapport ajoute que la Chambre en comprend toute l'importance, mais qu'elle croit possible de donner satisfaction à ce sentiment par l'octroi des grâces.

—

M. Paul de Cassagnac vient d'écrire à M. le président de la Chambre pour le remercier des paroles prononcées à l'occasion de la mort de son père.

—

Le *Mot d'ordre* publie une lettre de M. Louis de Cassagnac qui semble exprimer l'intention de demander raison à ce journal d'un article outrageant pour la mémoire de son père.

—

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Plusieurs journaux ont reproduit un article de l'*Estafette*, relatif à la présence aux réceptions officielles de M. le président de la République, d'un certain nombre d'officiers de la garnison de Paris ou des garnisons voisines. Il résulte d'une enquête prescrite par M. le ministre de la guerre, que toutes les informations publiées à ce sujet sont absolument controuvées. Aucun ordre n'a été donné, aucune désignation n'a été faite, ni par les commandants de corps d'armée, ni par les généraux commandants les divisions et brigades, ni par les chefs de corps.

—

On annonce que MM. Ludovic Guette et Louis Lévesque, rédacteurs de la *Sèvre*, journal bonapartiste, qui ont été poursuivis, il y a quelques jours pour délit de presse, viennent d'être suspendus, pendant un an, le premier de ses fonctions de capitaine dans l'armée territoriale, le second de ses fonctions de sous-lieutenant dans la réserve de l'armée active.

Toujours l'ère de la liberté.

La société des Agriculteure de France

A sa quatrième séance la société a voté une quatrième résolution qui demande que les produits agricoles restent en dehors des traites de commerce. Puis, elle charge le Conseil de la société de nommer une commission qui aura pour mission de transmettre les vœux de la société aux différents pouvoirs publics.

M. Bonjean a traité la question de la dépopulation des campagnes, examinée à un point de vue tout spécial, au point de vue de l'application des enfants abandonnés à la culture et à l'agriculture. Il a dit combien le nombre des enfants abandonnés, ou fils de parents indignes, était grand, combien il importait d'empêcher ces malheureux enfants de devenir des êtres inutiles ou criminels.

Pour arriver à ce résultat, l'assemblée, sur sa proposition, a émis le vœu que des mesures législatives ou réglementaires soient prises pour modifier le régime auquel les jeunes détenus sont soumis; que la loi permette de dessaisir de l'exercice de l'autorité paternelle les parents qui délaissent leurs enfants; que l'exercice de la puissance paternelle soit confié aux maisons de bienfaisance qui les recueilleront, et enfin, que l'agriculture constitue la base principale de l'enseignement professionnel donné à ces enfants.

—

D'après la *Justice*, M. de Janzé et M. Margue doivent déposer au premier jour la proposition suivante sur le bureau de la Chambre :

« Les soussignés demandent à interpeller M. le ministre des travaux publics sur la part de responsabilité qui peut être attribuée au service du contrôle de l'Etat dans le terrible accident qui vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de l'Ouest.

Petite Bourse du 5 février

5 0/0 116,45 43,3/4. — Turc 10,65 62,1/2. — Banque ottomane 538,75 539,37. — Egyptienne 291,87 292,50. — Chemins Egyptiens 445.

Très-calme.

Dépêches Télégraphiques

France

Angers, 5 février.

Le *Courrier d'Angers* est poursuivi à la requête du procureur de Saumur, pour diffamation et injures envers le conseil municipal de Montsoreau, et envers le sous-préfet de Saumur.

L'affaire viendra le vendredi 13 février.

Autriche

Vienne, 5 février.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés, le prince de Liechtenstein a présenté une proposition tendant à modifier considérablement la loi concernant les écoles primaires, pour rendre l'enseignement religieux plus moral et plus national. M. Lieubacher a présenté une motion tendant à rendre l'instruction obligatoire pendant six ans seulement, au lieu de huit ans.

Russie

St-Pétersbourg, 5 février.

L'Impératrice ne se ressent plus des fatigues de son voyage. Son état est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible. Sa Majesté est heureuse de se retrouver au milieu des siens avec ses fils et la duchesse d'Edimbourg.

Le dégel continue.

Angleterre

Londres, 5 février.

Chambre des Lords : — La séance est reprise. Lord Beaconsfield assiste à la séance. Lord Onstow propose l'adresse en réponse au discours du trône.

Lors Rosse soutient le projet d'adresse. — Lord Granville prend ensuite la parole et blâme la politique du Gouvernement.

Lord Beaconsfield répondant à lord Granville dit que les Balkans sont les frontières naturelles de la Turquie. La question relative aux frontières du Monténégro n'a pas encore été tranchée mais aujourd'hui plus que jamais on espère arriver à une solution satisfaisante.

Quant à la Grèce, les propositions du Gouvernement français ont été de nouveau soumises au Gouvernement anglais le 17 janvier. L'Angleterre a fait à ces propositions une réponse qui, à notre avis et de l'avis d'autres Gouvernements donne tout lieu d'espérer qu'une solution satisfaisante pourrait être donnée à la question grecque.

Relativement à l'incident d'Admed-Tewfik, lord Beaconsfield déclare qu'il n'est pas aussi important qu'on le suppose et il pense qu'il se terminera à l'amiable.

Lord Beaconsfield déclare que des documents seront présentés sur cette question, sur les affaires de l'Asie centrale et de la Roumélie, sur toutes les questions relatives aux frontières turques. Ces documents prouveront que l'Angleterre et les autres signataires du traité de Berlin font leur possible pour exécuter les conventions adoptées qui conduiront au maintien de la paix.

Relativement à l'Afrique méridionale, lord Beaconsfield dit qu'il vient de recevoir un télégramme apportant l'espoir d'obtenir, au moyen d'une conférence, l'union des colonies de l'Afrique du Sud.

L'orateur assure qu'en Afghanistan une partie fort restreinte de la population est seule hostile à l'Angleterre. La politique ministérielle en Afghanistan sera claire : le ministère désire s'assurer une frontière suffisante ; et sans se départir de ses principes, conserver la politique actuelle opposée aux annexions.

Lord Beaconsfield défend le général Roberts contre l'accusation d'avoir commis des cruautés. Une enquête sera faite.

L'orateur déplore la détresse de l'Irlande. Mais il est opposé au gouvernement local de l'Irlande. Celui-ci approuverait cette proposition poursuit l'orateur, approuverait le démembrement de l'empire et regretterait bientôt une pareille démarche.

Lord Argyll attaque avec violence la politique ministérielle dans l'Afghanistan.

Il traite d'infâme les traitements infligés aux Afghans qui défendent leur pays.

Lord Crambrook soutient la cause du général Roberts.

La défense de ce dernier relativement aux exécutions qu'il a ordonnées n'est pas encore arrivée.

La Chambre décide que des démarches seront faites pour obtenir l'introduction de réformes en Turquie.

L'adresse répondant au discours du trône est votée.

La séance est levée.

Londres, 4 février.

Chambre des Communes : De nombreuses interpellations, motions et propositions de loi sont annoncées.

Sir H. Northcote annonce qu'il proposera demain un bill d'indemnité pour les mesures prises en vue de soulager la détresse en Irlande, et des mesures pour l'avenir.

M. Money propose l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Corry soutient le projet d'adresse.

Sir Stafford Northcote défend le gouvernement de ne pas avoir dissout le parlement et les libéraux, ajoute l'orateur, doivent se rallier à ce blâme. Il demande à M. Schow de ne pas proposer un amendement à l'adresse relativement à la détresse de l'Irlande.

M. Schow propose seulement d'ajourner sa motion.

La Chambre s'oppose à cet ajournement qui est rejeté par 174 voix contre 62, mais vu l'heure avancée, la séance est levée.

Le marquis de Hartington blâme le gouvernement de n'avoir pas dissous le Parlement. L'orateur déclare qu'il traitera plus tard la question relative à la politique étrangère, toutefois il exprime le désir de savoir où en sont les négociations concernant la question des frontières turco-grecques.

Le marquis de Hartington regrette l'intervention récente du gouvernement dans les affaires turques parce que cette intervention peut amener des complications.

Il regrette également que des réformes n'aient pas encore été introduites en Turquie. L'orateur désire savoir s'il est vrai qu'un traité d'alliance existe entre l'Autriche et l'Angleterre? L'opposition ajoute-t-il, a toujours favorisé l'indépendance des Etats en Europe. Quant aux obstacles à apporter aux agrandissements de la Russie c'est plutôt l'affaire des autres puissances.

Jamais en Europe, les armements n'ont été aussi formidables. L'Angleterre doit donc veiller à sa sécurité, ménager ses ressources et restreindre ses responsabilités au lieu de les augmenter.

L'annexion du Transwaal a été faite dans la fausse idée que la plupart des colons européens étaient partisans de cette annexion.

Quant à la situation de la population dans l'Afghanistan, le marquis de Hartington constate qu'elle est aujourd'hui pire qu'auparavant et il demande des explications au sujet des exécutions militaires qui ont eu lieu. Il espère que le gouvernement fera bientôt connaître les mesures prises en vue de faire face aux misères de l'Irlande.

Londres, 5 février.

Lord Beaconsfield et le marquis Salisbury n'assistaient pas à la cérémonie d'ouverture du Parlement.

Le prince Lobanoff se trouvait parmi les ambassadeurs.

La reine n'a pas lu le discours ellemême : c'est lord Cairns qui en a fait la lecture.

Allemagne

Berlin, 5 février 1880.

Chambre des députés de Prusse. — La Chambre procède à la discussion du budget des cultes. M. Windthorst (centre) fait ressortir les plaintes continuelles de la population catholique, il déclare être satisfait de la nomination du nouveau ministre des cultes et du sous-secrétaire d'Etat au même ministère, mais regrette toutefois que le ministre des cultes n'ait pas l'intention de renoncer aux principes qu'il a adoptés dans les questions ecclésiastiques et scolaires. L'orateur demande au ministre d'abandonner complètement ces principes et ajoute que les catholiques ne doivent pas cesser de formuler leurs réclamations.

M. Windthorst dit en outre que les renseignements qu'il a pu se procurer touchant les négociations entamées avec la curie ne lui font pas espérer un bon résultat. « Notre part, dit en terminant l'orateur du centre, s'abstiendra de présenter des propositions déterminées, pour ne pas entraver les négociations. Nous nous inclinerons devant les arrangements qui auront été pris par la curie. »

M. de Puttkamer, ministre des cultes, déclare qu'il est entièrement d'accord avec ses conseillers et leur accorde toute sa confiance. Il fait ressortir son respect pour l'Eglise catholique et ajoute qu'il regrette le conflit actuel.

Le gouvernement, dit en outre le ministre, a été obligé de protéger les droits de l'Etat contre les empiètements de l'Eglise; mais il n'a jamais renoncé à l'espoir de voir la paix se rétablir et a appris avec plaisir que l'on était disposé à adopter un compromis.

M. de Puttkamer ajoute qu'il s'abstiendra de faire des déclarations plus détaillées à ce sujet, mais expose toutefois que l'on ne pourra conclure le compromis qu'en prenant pour base la législation prussienne et que, tout en tenant compte des intérêts et des besoins de l'Eglise, on s'attachera d'une manière inébranlable à sauvegarder les intérêts et les droits de la monarchie.

Chambre des députés de Prusse. (*Suite*)

Au cours de la discussion du budget des cultes, M. de Hammerstein (conservateur) a déclaré que ses amis et lui attendraient le résultat des négociations entre le gouvernement et la curie et l'accepteraient purement et simplement. M. Stengel a déclaré au nom des conservateurs libéraux qu'il était disposé à aider à l'établissement d'un *Modus vivendi* à la condition que les droits inviolables de l'Etat fussent sauvegardés. M. Falk, ancien ministre des cultes, a repoussé les reproches qui lui ont été adressés par les orateurs du centre, et en particulier les assertions d'après lesquelles il se serait montré remuant. Il a exposé que la situation générale des affaires l'avait obligé à se retirer, mais qu'il avait surtout pris cette résolution parce qu'il était convaincu qu'il n'était pas apte à amener la paix.

M. Falk a ajouté qu'il avait à plusieurs reprises déclaré que la grande masse du public le considérait comme un obstacle à la paix, mais que cela ne pouvait pas qu'il fût un homme remuant. Il a dit en outre que la situation actuelle provenait, non pas des lois, mais de la résistance aux lois, que l'Etat était en ce moment sur la défensive et que les indications fournies par le ministre des cultes le confirmaient dans l'opinion que l'Etat conserverait cette position dans les négociations avec la curie.

République Argentine

Buenos-Ayres, 4 février.

Les élections qui ont eu lieu le 1ᵉʳ courant, dans la province de Buenos-Ayres, pour le renouvellement de moitié de ses représentants au Congrès, ont été entièrement favorables au parti de conciliation qui soutient la candidature du Dʳ Tejedor.

Le 7 mars, auront lieu des élections pour le renouvellement de la moitié du Parlement provincial.

Etats-Unis d'Amérique

New-York, 5 février, 8 h. du matin.

Le bureau météorologique du *New-York Herald*, annonce qu'un cyclone traverse l'Atlantique et qu'il atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles du Nord de la France entre le 7 et le 9.

Ce cyclone sera accompagné de bourrasques et de neige.

Le temps est très-orageux sur l'Atlantique, au Nord du 35°.

OMMECE

MARCHÉ LINIER DE LILLE

5 févier 1880

LINS DE PAYS. — Un petit courant d'affaires, prix sans changement.

LINS DE RUSSIE. — Peu d'affaires; prix très-fermes.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — La demande s'est améliorée pour les étoupes de Russie de lins rouis à l'eau et pour les étoupes communes. Ce sont actuellement les articles les plus demandés.

FILS. — Les transactions sont limitées par les prétentions des acheteurs qui réclament des concessions sur les prix; les filateurs maintiennent avec fermeté les derniers cours.

FILS DE JUTE. — Les acheteurs hésitent devant les prix, qui sont maintenus par les filateurs, et n'achètent que pour leurs besoins immédiats.

TOILES. — Bonne demande et affaires actives cette semaine.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de toiles, fils et lins, importés et exportés pendant le mois de janvier 1880.

Importations. — Lin brut »»1,400 kil. — Lin teillé 4,344,384 kil. — Etoupes de lin 454,648 k. — Fils de lin 119.701 k. — Fils d'étoupes »»,»»» k. — Fils de jute »»,»»» k. — Toiles de lin 15,692 k.

Exportations. — Lin brut 791,905 kil. — Lin teillé 237,095 k. — Etoupes de lin 576,328 k. — Fils de lin 40,468 k. — Fils d'étoupes 48,821 k. — Fils de jute 73,438 k. — Toiles de lin 2,796.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 27 janvier au 2 février 1880.

Importations. — Lin 544,739 kil. — Jute 613,640 k. — Chanvre 21,043 k. — Etoupes 104,326 k. — Fils de lin 3,086 k. — Toiles de lin 5.750 k. — Jute 6,857.

Exportations. — Lin 157,824 k. — Chanvre 408 k. — Etoupe 84,960 k. — Fils de lin 53,833 k. — Fils de jute 57,527 k. — Toiles de lin »»»,162 k. — Toiles de jute 12,825 k.

MARCHES BELGES.

Bien approvisionnés. Vente facile aux anciens cours. — Fils. — Le chiffre des affaires est moins important, mais les prix sont maintenus avec grande fermeté. — Toiles. — Vente plus active.

(*Journal-Circulaire*.)

Bilan de la Banque de France

Le bilan, comparé a celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	5.800.000

DIMINUTION

Portefeuille	65.400.000
Avances	6.600.000
Circulation des billets	8.500.000
Compte courant du Trésor	22.800.000
Comptes courants particuliers	18.800.000

BULLETIN FINANCIER

de la Banque Nationale, capital : 30 millions
11, rue Le Peletier.

Paris, le 5 février.

Le 3 0/0 ferme à 82.40. L'*Amortissable* à fr. 83,71. Le 5 0/0 116,32. On voit que les cours ont peu changé et que les réalisations que le récent mouvement de hausse pouvaient provoquer ont dû être assez restreintes ou trouver du moins une contrepartie facile puisque le marché a conservé toute sa fermeté et des tendances accusées à l'améliorattion des cours actuellement acquis.

Sur le marché des institutions de Crédit, les demandes ont été aussi suivies que de coutume et la plupart d'entre elles ont encore gagné quelques points, la *Banque Nationale* a repris à 645 fr. La *Banque de Paris*, est à 91.7 fr. La *Banque d'Escompte* est à 800. La *Banque Hypothécaire* à 655. Le *Mobilier Français* à 680. Le *Mobilier Espagnol* a continué à monter et s'est élevé à 752 fr.

Les fonds étrangers n'ont pas sensiblement varié.

L'*Obligation Unifiée d'Egypte* est à 292 fr., celle des *Chemins* a monté à 445 fr. Le 5 0/0 est à 10,70. Le *Florin* à 74 13/16. Le *Hongrois* à 88 3/16.

THEATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Dimanche 8 février, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux Dames ne paieront qu'une place.

Le Fils du Diable, Drame en 8 actes par M. Féval, précédé des **Trois Hommes Rouges**, prologue en un acte.

Les Amoureux Enragés, vaudeville en un acte.

Ordre du spectacle : 1° Le Fils du Diable; 2° Les Amoureux.

Bureaux à 6 h. 1/2. Rideau à 7 h.

PRIX DES PLACES : Fauteuils de première galerie, 3 fr.; Fauteuils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent.

Lundi 9 Relâche. — Mardi 10, spectacle offert aux dames : **Les Mémoires du Diable et La Mariée du Mardi Gras**.

Jeudi 19 février 1880, représentation extraordinaire, au bénéfice de **M. H. Couvreur, Le Siége de Paris 1870.**

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou atteintes de *chlorose*, d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout des Arabes**, aliment nutritif et reconstituant, préparé par **Delangrenier**, à Paris. — (*Se défier des contrefaçons*.) Dépôts dans chaque ville.

20427